



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)  
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

|                          |   |                         |
|--------------------------|---|-------------------------|
| Membres titulaires       | : | 56                      |
| En exercice              | : | 56                      |
| Membres suppléants       | : | 23                      |
| Présents                 | : | 46 + 1                  |
| Votants                  | : | 55                      |
| Convocation et affichage | : | 17/07/2020              |
| Président de séance      | : | Monsieur Laurent TORGUE |
| Secrétaire de séance     | : | Madame Nicole ARCHIER   |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-231 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL -  
AFFECTIONNEMENT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 6 035 894,88 €

- un besoin de financement de la section d'investissement de 4 326 080,45 €

#### Résultats de clôture

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 6 035 894,88 €  |
| Investissement | -6 845 572,95 € |

#### Restes à réaliser

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Dépenses d'investissement | 1 801 340,13 € |
| Recettes d'investissement | 4 320 832,63 € |

#### Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Besoin de financement   | -4 326 080,45 € |
| Excédent de financement | sans objet      |

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019, proposition est faite :

- d'affecter en section investissement une enveloppe de 4 327 000,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 1 708 894,88 € en recette de fonctionnement (C/002).

**VU** l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

**VU** le compte administratif 2019 – budget principal,

**CONSIDERANT** que le compte administratif fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de : 6 035 894,88 €.

**CONSIDERANT** que le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 4 326 080,45, qui se décompose en :

- un déficit d'investissement de : 6 845 572,95 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 1 801 340,13 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 4 320 832,63 €

#### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré,

**Par 55 voix votant pour**

**Ne prenant pas part au vote :**  
Simon PLENET

**AFFECTE** l'excès de fonctionnement comme suit :

- affectation d'une enveloppe de : 4 327 000,00 € en investissement recettes (compte 1068)

- report du solde, soit 1 708 894,88 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20  
Affiché le : 30/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Le Vice-Président



